

Titre : Mécanique de machinerie mobile de mines

Code : 4238

Unités : 48

Durée : 720 heures

Secteur de formation : Entretien d'équipement motorisé (10)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2010

Année d'actualisation : 2014

Centre de services scolaire mandaté : du Lac-Abitibi

Centres de services scolaires participants : s. o.

Fonction de travail : Mécanicienne, mécanicien de machinerie mobile de mines

Objectifs du programme d'études : Le mécanicien ou la mécanicienne de machinerie mobile de mines entretient, diagnostique et répare l'ensemble des équipements mobiles nécessaires à l'exploitation d'un site minier. Les travaux peuvent s'effectuer dans un atelier à la surface ou sur les lieux de travail sous terre.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 238-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 238-022	Se sensibiliser à la santé et sécurité au travail	30
AEP 238-036	Vérifier le fonctionnement des systèmes électroniques et électriques	90
AEP 238-046	Vérifier le fonctionnement des systèmes hydrauliques et pneumatiques	90
AEP 238-055	Effectuer des travaux de chauffe, de soudage et de coupage	75
AEP 238-062	Rechercher de l'information technique sur la machinerie mobile de mines	30
AEP 238-074	Effectuer l'entretien et la réparation des systèmes de charge et de démarrage	60
AEP 238-082	Réparer les éléments de cabine, leurs accessoires et leurs circuits sur la machinerie mobile de mines	30
AEP 238-094	Réparer de l'équipement hydraulique sur de la machinerie mobile de mines	60
AEP 238-102	Réparer des équipements pneumatiques sur de la machinerie mobile de mines	30
AEP 238-116	Effectuer l'entretien général de systèmes d'injection diesel et de freins moteurs	90
AEP 238-122	Sécuriser son aire de travail sous terre	30
AEP 238-136	S'intégrer au marché du travail	90

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit à l'un des programmes d'études menant aux DEP suivants : *Mécanique de véhicules lourds routiers* ou *Mécanique d'engins de chantier*.

Documentation disponible sur demande

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Tableau d'harmonisation
- Cadre d'évaluation